



L'an deux mil neuf, le mardi cinq mai à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet, maire.

Présents : Monsieur Michel Quinet, Monsieur Jean-Pierre Levavasseur, Monsieur Michel Jacqueline, Madame Delphine Dujardin, Monsieur Joël Angot, Monsieur Alain Melain, Monsieur Jean-Claude Lechâtreux, Madame Dominique Travert, Monsieur Allain Guérin, Monsieur Daniel Leffilliâtre, Madame Nathalie Viel (arrivée à 21h20), Monsieur Pascal Thoën, Madame Thérèse Levoyer, Madame Caroline Brasseur-Ridel, Monsieur Dominique Rouxel, Monsieur Claude Patrix, Monsieur Eric Briens.

Absents excusés : Madame Dominique Collas,

Pouvoirs : Néant,

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique ROUXEL.

Nombre de conseillers en exercice : 18
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers votants : 17
Date de la convocation : 29 avril 2009

1. APROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 02 AVRIL 2009

Compte rendu du 02 avril 2009 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 02 avril 2009 avec les observations suivantes :

Syndicat mixte pour la revitalisation du plain du cotentin et non du plan

Comptes administratifs et Budgets : plusieurs « copier-coller » concernant uniquement les millésimes non corrigés sur les années précédentes. BP 2009 au lieu de 2008 Bois de l'enfer. CA 2008 assainissement, résultats 2008 et report 2007 et non 2007 et 2006.

Affectation du résultat assainissement BP 2009 au lieu de 2006.

SUBVENTIONS 2009

Monsieur le maire souligne l'intérêt soutenu et permanent qu'il entend apporter à la vie associative.

L'attribution des subventions municipales est un élément important qui participe à la vie des associations et permet le développement de leurs activités. Le conseil municipal décide de les voter à montant constant, établissant un parallèle avec la stabilité des taux d'imposition votés en 2009.

Les subventions 2009 sont adoptées à l'unanimité par le conseil municipal suivant le tableau joint en annexe à la présente délibération.

	LIBELLE	PROPO 2008	CA 2008	Vote 2009
1	Amicale des anciens combattants ACPG	140,00	140,00	140,00
3	Amicale des sapeurs pompiers	466,50	466,50	466,50
4	Amicale du personnel communal	2 359,50	2 359,50	250,00
5	Amicale UNC AFN TOE	419,25	449,25	589,25
6	Anciens élèves des écoles laïques	186,00	186,00	186,00
7	A.S.P.A.S.S	200,00	200,00	200,00
7	A.S.P.A.S.S. exceptionnelle		-	
8	Ass.Parents enfants déficients auditif Manche APEDAM	15,25	-	
11	Ass. "la Ruche" Abbaye	155,50	155,50	155,50
15	Chorale Valmontaise	30,50	30,50	30,50
16	Club plaisir d'être ensemble	233,25	233,25	233,25
16	Club plaisir d'être ensemble Sub.° Exceptionnelle 2008	150,00	150,00	
17	Comice agricole	457,50	-	915,00
18	Comice agricole Subvention complément nb de participants	300,00		200,00
19	Comité des fêtes Hautmesnil Versé en 2009	78,00	78,00	78,00
20	Comité des fêtes Selsoif	78,00	78,00	78,00
21	Comité Saint-Clair	305,00		610,00
22	Comité Saint-Clair feu d'artifice 14 juillet	1 775,00	3 550,00	3 550,00
23	Comité Saint-Clair feu d'artifice fête	1 775,00		
23 bis	comité Saint-Clair don forains et vide grenier 2007	2 000,00	1 328,00	2 725,00
24	Croix rouge du canton	497,00	497,00	497,00
28	Familles rurales SSVTE	466,50	-	933,00
29	Foyer socio-culturel	3 049,00	3 049,00	3 049,00
30	Guides de France (pas de réponse relance)	305,00	-	305,00
31	Handicapés de Montebourg assoc. D'entraide ANEHP	47,00	47,00	47,00
33	Le gardon St Sauverais	125,00	125,00	125,00
34	Moto-Club du Val d'Ouve	152,50	152,50	152,50
35	OSCAL	5 000,00	5 000,00	2 000,00
35	OSCAL subvention exceptionnelle	-	-	
36	Office du tourisme SSLV (moins maisons fleuries)	900,00	900,00	1 000,00
37	Parents d'élèves écoles publiques APEED	76,00	76,00	76,00
38	Prévention routière	16,00	16,00	16,00
39	Registre général des cancers Manche manque RIB			
41	Réveil sportif	3 049,00	3 049,00	3 049,00
43	SHR	419,23	1 029,00	1 029,00
44	SHR prix de la ville de SSLV	609,80		
45	SPA Cherbourg	925,68	925,68	991,80
46	Saint Sauveur Animation commerciale	233,25	854,00	854,00
46 bis	St Sauveur Animation commerciale vide grenier	436,00	-	
46 t	St Sauveur Animation commerciale marché de Noël	185,00	-	

48	SAINT SAUVEUR EAUX VIVES			
49	Société de chasse	388,75	388,75	388,75
	Société de chasse Sub ^o exceptionnel Musique	100,00	100,00	
50	Tennis club du Val d'Ouve	610,00	610,00	610,00
51	Génériques	1 322,40	1 322,40	1 322,40
53	Manche Roumanie pas de demande			
54	Roc Animation St-Sauveur	15,25	-	15,25
59	Secours populaire Français - Cherbourg	60,00	60,00	60,00
74	asso collège Barbey			
75	Croqueurs de pommes	15,25	15,25	15,25
76	Ste Barbey d'Aurevilly Comité Bicentenaire	13 500,00	3 500,00	3273,00
79	FAJD, FSL, FSE	4 000,00		
77	COOL COUNTRY CLUB			15,25
100	A.D.E.T.C. Agriculteurs du Parc Rég.des Marais			200,00
102	CHAMBRE DE METIERS et de L'ARTISANAT			48,00
	TOTAUX	47 627,86	31 121,08	30 479,20

3. CONVENTION MUSEE BARBEY ET ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les collections du musée municipal Barbey d'Aurevilly sont des pièces patrimoniales précieuses dont la pérennité, la conservation, et la communication aux chercheurs doit être assurée dans les meilleures conditions

Considérant que les archives départementales de la Manche qui ont mené à bien en 2008 le projet de réaménagement du musée dans le cadre d'un partenariat étroit entre municipalité et conseil général de la Manche, sont à l'heure actuelle le service le plus à même d'assurer au mieux ces conditions nécessaires.

Cette convention consiste à déposer les documents et objets de la réserve du musée municipal Barbey d'Aurevilly et fixe les modalités de ce dépôt, notamment en matière de reproduction de documents, et de conservation matérielle. Cette convention est d'une durée illimitée dont il pourra être mis fin par lettre recommandée.

Après avoir donné lecture des points essentiels de la convention, Monsieur le Maire propose de valider le partenariat entre archives départementales et la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la convention de partenariat ci-dessus qui sera jointe en annexe à la présente délibération, et donne pouvoir au Maire pour la signer et en exécuter son application.

4. EMPRUNTS COMMUNAUX

Considérant les règlements à effectuer au cours des mois prochains et l'inscription des dépenses d'investissement au budget communal, Monsieur le maire propose au conseil municipal de contracter un emprunt sur la base de 300 000 €.

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal des 3 propositions faites par les organismes de crédit sollicités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour sélectionner la meilleure offre de prêt pour la somme indiquée et l'autorise à signer le contrat et tous documents nécessaires à sa réalisation.

5.1 ATELIERS MUNICIPAUX : AVENANT DE PROLONGATION. AVENANT B

Monsieur le maire passe la parole à Monsieur Jean Pierre LEVAVASSEUR premier adjoint qui informe le conseil municipal que Monsieur WATRIN architecte, a proposé au maître d'ouvrage, la commune, un rapport de présentation sur une prolongation de la durée des marchés de réalisation d'ateliers municipaux de 6 mois (du 1^{er} mai au 28 novembre 2009) pour tenir compte des éléments suivants :

Intégration dans le délai global des intempéries pour tenir compte de la faible capacité de drainage des sols et du décalage nécessaire de réalisation des fondations.

Retard pris dans les études de charpentes de l'entreprise LAMECO : non validation des propositions initiales par bureau de contrôle, fourniture des documents corrigés- validation, délai supérieur au mois complémentaire prévu dans l'avenant A

Retard pris dans l'exécution des travaux de charpente de l'entreprise LAMECO.

Démarrage prévu semaine 17 non effectif le 30 avril, demande de l'entreprise de report semaine 23 = conséquence éventuelle pour les autres entreprises compte tenu des congés d'été. Cette prise en compte du délai global ne remet pas en cause les pénalités de retard qui pourront être appliquées à l'entreprise LAMECO, mais permet aux autres entreprises de ne pas être pénalisées et de réajuster les délais par rapport à leur plan de charge.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant de prolongation présenté pour une durée de six mois (1^{er} mai au 28 novembre 2009) et note les conséquences ci-dessus pour l'entreprise LAMECO.

Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant de prolongation ainsi que toute autre pièce afférente à ce dossier.

5.2 ATELIER MUNICIPAUX : AVENANT PORTES

Monsieur le maire passe la parole à Monsieur Jean Pierre LEVAVASSEUR premier adjoint qui informe le conseil municipal que le marché du lot n° 4 menuiseries extérieures des ateliers techniques municipaux prévoyait à l'origine des portes blanches.

Le montant initial du lot est de 25 211,19 HT. Chaque porte sur le devis de base se montait 2 326,05 € HT.

Pour respecter la prescription de l'Architecte des Bâtiments de France, mentionné dans l'arrêté permis de construire, il est proposé d'installer des portes de couleur grise. La plus value pour une couleur spécifique par porte est de 201,25 € HT soit un total de 1 006,25 € HT pour les cinq portes, soit moins de cinq pour cent du marché.

Marché HT initial :	25.211,19 €	Marché modifié :	26 217,44 € HT
TVA	4.941,39 €		5.138,62 €
TOTAL TTC	30.152,58 €		31.356,06 € TTC

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 du marché de réalisation des ateliers techniques municipaux.

Donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant ainsi que toute autre pièce afférente à ce dossier.

6. DECISION MODIFICATIVE : ASSAINISSEMENT

Des prestations initialement prévues au compte 615 entretien et réparation seront à prendre en compte au chapitre 67 en charges exceptionnelles au budget assainissement. Afin de prévoir cette situation préconisée par le trésorier municipal, il convient d'y rajouter des crédits nécessaires au chapitre 67.

Monsieur le maire propose de modifier le budget assainissement comme suit

Section d'Exploitation

Dépenses chapitre 011	article 615	- 4 000 €
Dépenses chapitre 67	article 678	+ 4 000 €

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal adopte la modification budgétaire ci dessus.

7. VOIE DE CONTOURNEMENT RD 900/RD15 : acquisition de terrains

Monsieur le maire rappelle le dossier de la voie de contournement, reliant les RD900 et RD 15, pour lequel il y a nécessité d'en réaliser les acquisitions comme suit :

I° / Acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée AS 126 d'une contenance de 1066m² pour un prix de 1500 euros appartenant à Monsieur Léon BEUVE,

II°/ Acquisition par la commune des parcelles appartenant à Madame Marie LEMERAY cadastrées section E 355 d'une contenance de 2966m² - E 356 d'une contenance de 3455m² - E 357 d'une contenance de 6003 m² et AS 190 d'une contenance de 186 m² soit un prix global de 4.665,70 euros (base de 0,37 euros le mètre carré), et indemnisation par la commune au locataire GAEC du PARADIS sur la base de 0,3699 euros par mètre carré.

III°/ Acquisition par la commune des parcelles appartenant à Monsieur Stéphane ANGOT cadastrées section E 372 d'une contenance de 1480m² - E 373 d'une contenance de 188m² et E

374 d'une contenance de 489 m² soit au total 2157 m² pour un prix de 4.314,00 euros (2,00 euros / m²),
et indemnisation par la commune au locataire Jean-Pierre ANGOT sur la base de 0,3699 euros /m².

IV°/ Acquisition par la commune de 800m² à prendre dans la parcelle AS 130 appartenant à Madame Marie OSBERT pour un prix de 0,46 euros / m².

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à l'ensemble de ce dossier.

8. TOUR ELECTIONS EUROPEENNES

Planning des élections :

Il est procédé à la distribution des plannings. Chacun est responsable de son créneau horaire pour lequel tout échange est à signaler au secrétariat de la mairie.

9. SECURISATION RUE BOTTIN DESYLLES – VOIE DE CONTOURNEMENT

Monsieur le Maire expose la pétition qui lui a été remise concernant la sécurité des piétons dans le centre ville, et plus particulièrement le passage piéton « rue bottin desylles » face au numéro 60. Monsieur le Maire précise que cette situation a été prise en compte depuis déjà longtemps puisque tout ce qui pouvait être fait sur le passage piéton traversant vers l'accès de l'école Notre Dame a été fait, notamment en améliorant la signalisation d'une part, et surtout en installant des barrières de sécurité de part et d'autre de l'accès du passage piéton, prévu à la descente des cars. La gendarmerie a également procédé à des contrôles.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que l'entrée principale de l'école Notre Dame se fait par le côté église, et de ce fait doit réduire l'utilisation du passage piéton situé face à la boulangerie.

Monsieur le Maire se réjouit de cette demande qui conforte les élus dans leur démarche de réaliser au plus tôt la déviation entre la RD15 et la RD900 qui conduira à réduire considérablement le trafic des poids lourds et d'une partie des véhicules légers dans le centre ville. Monsieur le Maire rappelle les différentes étapes et insistances auprès des instances concernées dans ce domaine tout au long des trois dernières années notamment. Il s'avère que le projet est sur le point d'aboutir et que ce projet verra le commencement des travaux en 2009.

10. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS.

Mercredi 16 avril	Réunion de la commission urbanisme : modification du PLU 18h
Samedi 16 avril	Commission travaux à 14 h 30 : visite de chantiers La commission a pu visiter l'ancien logement de l'école primaire, qui aujourd'hui est destiné à la vente. Cette visite a été suivie par les ateliers en sous sol mairie dont

	il a pu être constaté l'encombrement justifiant pleinement la réalisation des nouveaux ateliers ; les travaux de carrelage au camping ; les six logements HLM dont la finition laisse une bonne appréciation de l'entrée de Saint Sauveur le Vicomte. Puis les ateliers municipaux en construction dont la surface avait été étudiée en accord avec les employés municipaux.
Mercredi 22 avril	Commission culture 20 h 30 : villes en scènes : choix des spectacles. Les dates de villes en scène retenues sont les 3 octobre, les Babaars, 8 décembre, le mariage forcé, et 10 avril 2010, chœur de chambre (musique classique).
Mercredi 29 avril	Commission jumelage : organisation accueil des représentants de la ville de OBERHAUSBERGEN à l'occasion de la fête st Clair

11- COMPTE RENDU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OUVE

Mardi 7 avril	Conseil communautaire CCVO vote du budget
Samedi 11 avril	Réunion des vices présidents communauté de commune

12. COMPTE RENDU DES EPCI.

12.1 SYNDICAT DE TRANSPORTS SCOLAIRE.

NEANT

12.2 SYNDICAT D'AEP.

NEANT

12.3 LE CLOS DU COTENTIN.

NEANT

12.4 SYNDICAT MIXTE POUR L'OPERATION DE REVITALISATION DU PLAIN DU COTENTIN.

Mardi 14 avril	Vote du budget de l'OPAH
----------------	--------------------------

13 QUESTIONS ORALES.

13.1 DIVERS

Monsieur Levavasseur présente le projet de rénovation autour du stade de foot qui consiste à un doublement du parking avec 21 places supplémentaires et un parking 2 roues. Un enrobé sera réalisé devant les vestiaires.

Une consultation a été effectuée dont le retour est attendu pour le 23 mai.

Par ailleurs, Il sera aussi procédé à une tonte plus haut après la saison afin d'améliorer la tenue de la pelouse.

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition du groupement de gendarmerie départementale de la Manche qui organise une visite de son service « centre opérationnel de la gendarmerie » à St Lô au profit des élus du département. Les élus qui seraient intéressés par cette présentation pourront en informer la communauté de brigades de Ste Mère Eglise.

13.2 Ce qui s'est passé depuis la dernière séance de conseil municipal

Vendredi 3 avril	Réunion de L' UNC anciens combattants
Samedi 4 avril	Cinéma génériques 17 et 20h30 salle le Normandy
	Soirée repas dansant rock animation salle des fêtes.
	Conseil d'administration du collège Barbey
Mardi 7 avril	Conseil communautaire CCVO vote du budget
	Concours de belote « plaisir d'être ensemble »
Samedi 11 avril	Réouverture du musée BARBEY
	Réunion des vices présidents communauté de commune
Mardi 14 avril	Vote du budget de l'OPAH
Jeudi 16 avril	Ouverture des plis à la Maison de retraite des Lices pour le projet de l'unité pour personnes désorientées
	Réunion sur les défibrillateurs au conseil général à st lô
	Manifestation de sympathie chez Monsieur BATARD à l'occasion des prix remportés au concours agricole.
Samedi 18 avril	Soirée repas élection miss saint clair (salle des fêtes)
Dimanche 19 avril	Chant choral organisé par l'Office du Tourisme
	Fête St Georges à Hautmesnil
Mercredi 22 avril	Don du sang salle des fêtes et salle du conseil
Samedi 25 avril	Soirée LOTO de l'OSCAL salle des fêtes
	Théâtre en partance villes en scènes salle le normandy
Mardi 28 avril	Conseil d'Administration Maison de retraite des Lices.
Jeudi 30 avril	Mise au marais – animation de groupe avec l'OT
Samedi 2 mai	Soirée théâtre Croix Rouge (salle le Normandy)
Dimanche 3 mai	Fête Saint Georges à Hautmesnil

TOUR DE TABLE

La mise au marais a connu un succès important en terme de fréquentation et la journée organisée par l'office de tourisme a permis à une cinquantaine de visiteurs de participer à

cette manifestation malgré une météo exécrable.

Monsieur Angot souligne le manque de discipline de certains agriculteurs, arrivés trop tardivement sur le lieu de traitement.

Les dates de villes en scène retenues sont les 3 octobre, les Babaars, 8 décembre, le mariage forcé, et 10 avril 2010, chœur de chambre (musique classique).

Les démarches exploratoires avec la ville de Oberhausbergen sont en bonne voie puisque leur venue est annoncée pour la fête saint clair. Compte tenu du nombre de personnes invitées au-delà de 50, il sera nécessaire de compléter chez l'habitant. L'Abbaye de Saint Sauveur, sollicitée, ne peut accueillir que 22 personnes. Les membres du conseil municipal sont invités à proposer en priorité un hébergement.

Il faudra en outre trouver une réunion de travail avec les associations. Une manifestation d'accueil est prévue à leur arrivée vers 17 heures le samedi, au château.

Il est d'ores et déjà prévu que la visite à Oberhausbergen puisse se faire le 2^{ème} week end de décembre à l'occasion du marché de Noël particulièrement prisé en Alsace.

Une réunion a eu lieu concernant l'exposition en cours d'une part, et d'autre part au cours de laquelle il a été question de l'informatique à la bibliothèque. Une proposition est en cours d'analyse pour répondre à la demande précise de la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50